

Le cauchemar DÉMOCRATIQUE

Jacques Amar

Maître de conférences en droit

privé, Université Paris-Dauphine.

F. CUSSET, *La décennie, le grand cauchemar des années 1980*, rééd. 2008, La découverte

A l'heure où pour des raisons idéologiques ou d'analyses conceptuelles, certains auteurs s'interrogent sur la viabilité de la démocratie, la réédition en poche de l'excellent livre de F. Cusset offre une opportunité de mettre en perspective ce phénomène et d'en donner une illustration inquiétante à travers la lecture des rapports officiels consacrés aux réformes à mettre en œuvre pour favoriser la croissance de l'économie française.

Le grand cauchemar des années 1980

L'un des symptômes de la crise démocratique que nous vivons actuellement se situerait dans le sentiment de substituabilité des hommes politiques, à la suite de ce que les stratèges en communication ont appelé la politique d'ouverture instillée par le Président de la République. Des hommes et des femmes qui s'étaient affrontés en des termes parfois très violents se sont retrouvés, une fois le scrutin électoral passé, d'accord pour travailler ensemble.

Toutes choses étant égales par ailleurs, quand on voit la facilité avec laquelle certains responsables politiques ont traversé l'échiquier politique pour se rallier au vainqueur. Dans quelques années, ce mouvement fera l'objet d'études savantes qui obligeront sûrement à reconsidérer les soubassements idéologiques sur lesquels nous évoluons.

Le livre de F. Cusset aide à comprendre comment on en est arrivé là. Pour l'au-

teur, la décennie des années 1980 est la période clé de cette évolution en ce qu'elle a cherché à effacer le sentiment « d'air libre et d'esprit large » (p. 10) qui avait pu caractériser les années 1970. Si les années 1980 sont un cauchemar, c'est parce qu'elles incarnent le passage « de la détestation des puissants à la passion du pouvoir, du non systématique de la contestation au oui extatique de l'assentiment, de la candeur et de l'intransigeance d'un soulèvement imminent aux postures et aux impostures d'un aplatissement servile » (p. 10). C'est ce que l'auteur propose de démontrer en deux parties distinctes, voire autonomes : une partie chronologique et une autre plus conceptuelle qu'il décline en cinq « figures » symptomatiques de cette époque.

La partie chronologique, en treize étapes, fait revivre la période de 1976-1979, « l'agonie des années soixante-dix » aux années 1991-1995 intitulée « impuissance et réveil ». Chacune des années qui ponctuent cette décennie 80 s'accompagne d'un portrait d'une personne dont l'ouvrage ou l'action ont – malheureusement – marqué l'époque. Malheureusement, car il est toujours un peu douloureux de constater la pauvreté des références intellectuelles qui ont accompagné, les personnes qui, comme l'auteur, ont eu 9 ans en 1980. Ainsi de A. Finkielkraut dont on retiendra de son œuvre qu'il a déclaré au magazine *Elle* qu'il est incapable de draguer en boîte (p. 135) ou de J. Attali. Au sujet de celui-ci, on soulignera l'analyse prophétique de F. Roustang qui voyait dans les ouvrages de J. Attali « un magnifique symptôme de la pseudo-civilisation qui se met en place sous l'œil froid et vigilant de nos « ingénieurs » le tout ayant pour fonction de « démobiliser l'individu, désamorcer à la racine toute révolte possible, miner toute initiative de différenciation » afin « de proclamer ce contre quoi on ne peut rien » (p. 46). Vingt-huit ans plus tard, le rapport rédigé sous la houlette du même auteur montre, comme nous le verrons par la suite, que rien n'a vraiment changé.

Le style impeccable de F. Cusset donne l'occasion d'une traversée effrayante à travers les années 1980. Car que constate-t-on de ces années si ce n'est qu'il est de bon ton de se renier et que l'indistinction entre la gauche et la droite devient le principe directeur pour comprendre les soubresauts de cette époque. On notera par exemple le rapprochement saisissant entre J. Lang et A. Madelin esquissé par l'auteur, citations à l'appui (p. 117). On retiendra également le parcours de F. Ewald, ancien assistant de M. Foucault devenu théoricien du MEDEF. On suivra avec intérêt les différentes interventions de E. Morin pour constater que le discours sur la complexité se révèle d'une remarquable plasticité pour accompagner et légitimer l'action des dirigeants passés et actuels. On comprendra également mieux le passage de Mao à Sarko de A. Glucksmann. De son magistère moral, cet homme est en effet capable de se prononcer aussi bien sur

le permis à point que de critiquer vertement le mouvement social de décembre 1995 (p. 247). Rétrospectivement, cela rendrait presque sympathique les imprécations d'un B. Lévy et son parcours de Mao à Moïse.

La force de l'ouvrage, c'est également de restituer l'époque sous toutes ses facettes. Ainsi le début des rencontres de Pétrarque pour l'année 1986 (p. 114) où les auteurs qui débattent se révèlent foncièrement d'accord sur les questions qu'ils abordent. Pour l'année 1985, année qui marque les débuts de SOS Racisme, il est fascinant de constater que les principaux tubes musicaux qui ont accompagné cette époque sont tous des ôdes au métissage. En filigrane de ces années, on mesurera à la lecture du livre le poids de certaines personnes comme J. Lang ou B. Tapie qui, vingt ans plus tard, n'ont toujours pas renoncé, si l'on en croit les rumeurs, à vouloir occuper des postes à responsabilité.

Mais, surtout, encore et toujours, on ne peut qu'être surpris de mesurer le décalage entre les réactions par exemple à la loi Devaquet en 1986 et le mouvement étudiant qui a modestement tenté d'obtenir l'abrogation de la loi Pécresse en 2007. Vingt ans plus tard, peut-être assistons nous, ni plus ni moins à la revanche 1986 car, sur le fond, derrière la communication, il s'agit hier comme aujourd'hui de sélectionner les étudiants à l'entrée des universités. Sur le plan sécuritaire, il n'en va pas différemment : la gauche reste toujours aussi atone sur ces questions et on comprend mieux là encore, comment vingt ans plus tard a pu être instauré un ministère de l'identité nationale.

La deuxième partie plus conceptuelle rend compte de grandes tendances – de figures pour reprendre le terme de l'auteur, que nous devons encore supporter. Par exemple, « l'esprit d'entreprise » ou « l'ordre des experts ». Le livre de F. Cusset complète ici parfaitement celui de S. Halimi, *Le grand bond en arrière, comment l'ordre libéral s'est imposé au monde* qui analysait comment l'idéologie néolibérale s'était substituée à la pensée keynésienne et à l'idée de justice sociale. Une mention toute particulière sera accordée à la partie consacrée à la partie « la fin sans fin de la politique » qui remet en perspective « la naturalisation du changement économique et social, sorte de mue incontrôlable, procédant par à-coups, à laquelle il est impératif de s'ajuster » (p. 216). L'auteur ne se contente pas de raconter comment ces discours sont devenus omniprésents dans le champ médiatique ; il ne se limite pas à essayer de résumer les ouvrages qui ont marqué cette époque comme le font habituellement les livres d'histoire des idées politiques ; il décortique les procédés rhétoriques utilisés. Ainsi, il identifie « trois traits de ce moralisme du Mal » qui structurent la pensée d'auteurs comme A. Comte-Sponville, A. Finkielkraut ou L. Ferry : un certain « biographisme » de façon à s'ériger en modèle et dénoncer ceux qui voudraient continuer de penser différemment ; « le retour au sens » qui résume la philoso-

phie à des recettes de cuisine pour se sentir mieux et accepter ainsi le monde tel qu'il est, le tout se combinant avec « le chantage au Réel » de façon à discrediter la pensée critique qui ne se satisferait pas de l'ordre établi.

Le référendum de 2005 sur l'Europe a finalement montré que le peuple n'était pas dupe. Mais, la force du chantage au Réel est telle que les deux principaux candidats à la présidence avaient clairement signifié qu'il n'y aurait pas de nouveau référendum. L'aboutissement serait bien évidemment de maintenir le nom de démocratie et de supprimer définitivement les élections à l'image des déclarations de J. Attali pour qui le rapport de la commission sur les mécanismes de croissance devait être adopté sans aucune modification.

De cette remise à plat de l'idéologie dominante, quelques auteurs cités par F. Cusset témoignent d'une lucidité sans faille. On voit ainsi planer sur l'ouvrage les ombres tutélaires de J. Rancière, J. Baudrillard qui, tout au long de ces années, ont essayé de maintenir, avec plus ou moins de bonheur et de crédibilité une distance critique. Car les autres opposants intellectuels au président comme B. H. L. peuvent toujours se dire de gauche et défendre les valeurs de l'Occident notamment face à l'Islam, le discours de ces auteurs est tellement déconnecté des réalités sociales que son emprise ne dépasse pas le cadre médiatique, à l'image de S.O.S. Racisme, gonflé par les médias pour satisfaire la bonne conscience des élites, selon l'analyse faite par F. Cusset.

Il faut donc lire le livre de F. Cusset pour mettre en perspective notre présent pour le moins morose, si on s'en tient aux rapports d'experts récents.

Le cauchemar continue ou les rapports sur la croissance

Au titre des figures analysées par F. Cusset, il y a « l'ordre des experts ». Ceux-ci font office de paroles officielles imprégnées d'arguments d'autorité de façon encore et toujours à faire croire qu'il n'y a pas d'autre alternative possible. Si on s'en tient à deux rapports récents, celui sur les low costs et sur la croissance, on constatera qu'ils continuent de vouloir nous imposer des contraintes au nom d'une logique économique supérieure qui n'est rien d'autre qu'une négation des droits des individus. Mais, là où un cap est franchi, c'est que, de façon spectaculaire et inquiétante à la fois, ces rapports expriment un véritable rejet des droits fondamentaux des individus qui dépasse de loin la critique que l'on peut faire des supposées lourdeurs du modèle français.

Pour bien saisir la portée de ces rapports, il convient au préalable de rappeler qu'en droit positif, il n'existe pas a priori de gradation entre les différents droits fondamentaux contenus dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tous sont indissociables dans un Etat démocratique et leur consécration restreint l'Etat ou les personnes pri-

vées qui chercheraient à porter atteinte à leur consistance. Sur le plan conceptuel et pratique, la dénonciation d'un droit fondamental lié à l'activité économique et sociale est tout autant dangereuse qu'une personne qui voudrait proclamer l'inanité de la liberté d'expression dans une société démocratique sous prétexte que son exercice peut conduire à des abus. Or, si les professionnels de la lamentation ne manqueraient pas de réagir par rapport à la liberté d'expression pour dénoncer une résurgence du fascisme, on ne peut que relever le silence assourdissant à propos des réflexions qui émaillent les rapports officiels précités. On commencera par le rapport intitulé *le Low cost, un levier pour le pouvoir d'achat* rédigé par C. Beigbeder et remis à L. Chatel, secrétaire d'Etat à la consommation et au tourisme. Reprenons la définition du low cost donné par ce rapport : « Qu'est-ce au juste que le « *low cost* » ? Il s'agit d'un véritable modèle novateur qui permet, grâce à la compression des coûts de production, de faire baisser durablement les prix. Ce modèle se distingue d'autres pratiques commerciales consistant à diminuer occasionnellement les prix, sans pour autant s'appuyer sur une baisse des coûts. Ainsi, de nombreuses entreprises ont recours aux prix promotionnels, aux prix d'appel, aux soldes ou aux déstockages, toutes pratiques qui bénéficient temporairement au consommateur. Le modèle « *low cost* » repose quant à lui sur une véritable révolution copernicienne : la baisse des coûts permet désormais une baisse durable du prix ».

Et pratiquement, comment obtient-on une baisse durable des prix ? Par une réduction des coûts salariaux, pourrait-on classiquement répondre. Là où le rapport va plus loin, c'est qu'il propose ni plus ni moins, une négation de la législation française du travail au point que l'on peut légitimement se demander si bientôt, il ne faudra pas payer pour avoir du travail. Ainsi, page 17, on peut lire : « les salariés français employés dans des compagnies opérant sous droit irlandais ou britannique ne bénéficient pas toujours du système de protection sociale français et sont contraints d'affecter une partie non négligeable de leur salaire aux cotisations d'assurance maladie, de retraite ». On aurait aimé connaître pour un rapport d'experts la part de la rémunération qui doit servir à un tel financement.

A la page 24, on trouve également un phrase étonnante : « Easyjet dispose d'une base établie en France et semble accepter aujourd'hui que les salariés évoluant en France soient assujettis au droit du travail français ». On est heureux d'apprendre que l'application d'un corps de règles d'ordre public dépende de la bonne volonté de l'entreprise. On rappellera qu'en droit français et conformément également au droit communautaire, la législation sociale s'impose et doit être respectée non pas en fonction du lieu où est située l'entreprise mais là où elle exerce son activité. Dans cette perspective, il est facile de réduire les

coûts : il suffit de ne pas respecter les règles. Pas étonnant ensuite que l'on s'interroge sur le respect des règles de sécurité aérienne par ces compagnies low cost. Au XIX^e siècle, le prix des places pour les transports terrestres dépendait précisément de l'acceptation par les usagers d'une prise de risque liée au fait que les sociétés n'étaient pas obligées d'effectuer les contrôles nécessaires.

On donnera une dernière illustration de ce mépris affiché et glorifié des règles à travers cette apologie du modèle Ryanair, compagnie aérienne citée 83 fois dans le rapport. Ainsi p. 18, on peut lire « la politique salariale de Ryanair est marquée par le refus de toute activité syndicale au sein de l'entreprise ». C'est ce que l'on appelle en droit français un délit d'entrave et au niveau de tous les pays européens une négation des droits fondamentaux des salariés tant par rapport à liberté de s'associer que par rapport au fait qu'les syndicats sont reconnus dans tous les textes internationaux comme indispensables à l'exercice de la démocratie. Pratiquement, si on dénonce l'activité des syndicats, c'est généralement parce que l'on considère que leur activité fait perdre du temps à l'entreprise en raison de l'opposition qu'ils peuvent développer aux différents projets de restructurations proposés par la direction. Dans le cas du low cost, ils demandent uniquement le respect des règles de droit qui sont, si on s'en tient au rapport, allègrement méprisées. Mais, si on accepte une telle rhétorique, alors pourquoi ne pas considérer qu'une femme dans l'entreprise représente une charge pour celle-ci lorsqu'elle tombe enceinte ? Pourquoi ne pas restreindre d'autres droits fondamentaux des salariés comme celui à la vie privée ? Plus radicalement, on rappellera que l'une des premières démarches de tout Etat autoritaire consiste précisément à museler les syndicats de façon à mettre fin à la contestation de l'ordre économique.

Mais, ce n'est pas tout. Un nouveau cap a été franchi avec le *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française* rédigé sous la présidence de J. Attali, auteur que nous avons déjà évoqué. On passera sur les nombreuses expressions qui tendent à accréditer l'idée qu'il n'est finalement pas possible d'envisager d'autres solutions. Ainsi, le rapport se veut « non-partisan » (p. 5) ; les réformes « constituent un plan global, non politique, qui devra être mis en œuvre avec constance au cours des prochaines législatures, dans un environnement de dépenses publiques stabilisées (p. 16) ; « la mise en œuvre de ces réformes suppose la mobilisation de l'ensemble de l'appareil public, sans céder aux objections techniques des divers opposants » (p. 224).

On se contentera de proposer une explication à un tel élan anti-démocratique. Le rapport contient 316 propositions, ce qui, lu à l'envers donne 613, soit le nombre de commandements contenus dans la Thora. Compte tenu des prétentions intellectuelles de J. Attali sur le judaïsme comme en témoigne son

inénarrable livre sur *Les Juifs et l'argent*, cela n'est nullement fortuit. Il faut donc lire le rapport Attali comme l'expression d'une vérité révélée qui ne peut soutenir aucune contradiction. Bref, avec Attali, l'expert s'est fait Dieu. Ainsi, le titre du chapitre premier de la première partie, « Au commencement, le savoir », qui renvoie à la première phrase du livre de la Genèse, « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre ». Il ne faut donc pas s'étonner du mépris qu'affiche l'auteur à l'égard des parlementaires incapables de comprendre la parole divine : comme dans le judaïsme, il serait malséant pour des hommes d'arbitrer entre les commandements divins.

Cette dimension divine se retrouve également dans le ton du rapport. Nous Français, serions prisonniers de catégories de personnes comme les fonctionnaires ou les salariés, ceux-là n'ayant pas compris qu'ils perdent leur temps et leur argent à demander réparation du préjudice qu'a pu leur causer leur employeur en assignant celui-ci devant les tribunaux. A ce titre, le rapport ne néglige pas le poncif habituel sur le droit du travail en invoquant la lourdeur du Code du travail – « plus de 2900 pages » (p. 109). Or, chose étonnante, la version publiée au Journal officiel n'en comporte que 302. Est-ce si difficile que cela pour Dieu de s'y retrouver ?

Devant une telle prétention, il devient stérile de critiquer les propositions et ne reste donc plus qu'à se soumettre à la parole divine ; *la haine de la démocratie* analysée par J. Rancière trouve ici son expression la plus caricaturale et révèle en même temps une autre facette : une haine du droit et des revendications sociales. Quand les experts en arrivent à dénigrer à ce point les bases d'une société, on ne peut s'empêcher malheureusement de penser que l'époque est prête pour une nouvelle période trouble.